
PERFECTIONNEMENT PMU ARTIST – Yeux Eyeliner Dégradé

PROGRAMME FORMATION



(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

Cette formation, d'une durée totale de **8H**, fixe les conditions de la pratique du maquillage permanent des yeux avec la technique de l'eyeliner dégradé.

La formation comporte deux modules : Un module théorique de **2 H** et un module pratique de **6 H** sur une journée.

1/ MODULE DE FORMATION THÉORIQUE – 2 UNITÉS

UNITÉ 1 : MORPHOLOGIE

- Rappel morphologique et pré traçage

UNITÉ 2 : TECHNIQUE DE PIGMENTATION DES YEUX

- La technique de l'Eyeliner dégradé à l'aiguille 1 pointe et 3 pointes

2/ MODULES DE FORMATION PRATIQUE – 5 UNITÉS

UNITÉ 3 : SOINS PRÉALABLES À LA PIGMENTATION

- Nettoyage et asepsie
- Soins pré et post pigmentation
- Pré-traçage

UNITÉ 4 : PIQUAGE SUR PEAU SYNTHÉTIQUE

- Apprentissage et maîtrise des différentes techniques : Eyeliner dégradé
- Application locale : Yeux

UNITÉ 5 : PRATIQUE SUR MODÈLE : EYELINER DÉGRADÉ

- Application des modules de théorie
- Réalisation de la pigmentation des yeux technique du ras de cils et de l'eye-liner dégradé

PERFECTIONNEMENT PMU ARTIST– Yeux Eyeliner dégradé

OBJECTIFS – PRÉREQUIS- MOYENS PÉDAGOGIQUES



L'action de formation a pour objectifs :

- Maitriser les connaissances théoriques du maquillage permanent des yeux technique de l'eyeliner dégradé
- Maitriser la technique du maquillage permanent des yeux en eyeliner dégradé
- Capacité à appliquer les enseignements en autonomie et confiance

Prérequis et public visé :

Aucun prérequis nécessaire pour s'inscrire et suivre la formation.

Dans le cadre d'une certification, merci de fournir votre attestation de formation d'hygiène et salubrité (indispensable à la pratique du maquillage permanent en France).

Moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances :

- Diffusion du cours théorique sur écran
- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises lors de la formation par contrôle de la technique sur modèles.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

- Grille d'évaluation et travaux pratiques.

Sanction de la formation :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Moyen permettant de suivre l'exécution de l'action :

Fiche d'émargement signée par le stagiaire et la formatrice et par demi-journée de formation.

Obtention de la certification :

En 2021, 100% de nos stagiaires ont validé leur certification.

À noter : Pour obtenir la certification, nous exigeons la validation intégrale des blocs de compétences.

Perspective d'évolution à la suite de cette formation :

- Création d'une entreprise (société, micro-entreprise, freelance...)
- Salarié en institut de beauté avec une spécialisation en dermopigmentation
- Spécialisation supplémentaire dans la dermopigmentation réparatrice ou la tricopigmentation.
- Travail en collaboration avec le milieu médical (chirurgie esthétique et réparatrice)

PERFECTIONNEMENT PMU ARTIST– Yeux Eyeliner dégradé

PLANNING FORMATION



(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

MODULES DE FORMATION THÉORIQUE– 2 UNITÉS

JOUR 1 – 2 HEURES – THÉORIE YEUX

10h00-10h30	Accueil et présentation du déroulement de la formation pratique
10h30-12h00	Formation théorique (UNITÉ 1 et 2) Questions/ réponses

MODULES DE FORMATION PRATIQUE – 5 UNITÉS

JOUR 1 – 1 ½ HEURE - PRATIQUE SUR PEAU SYNTHÉTIQUE

12h00-13h30	Entraînement sur peau synthétique (UNITÉ 4)
13h30-14h30	Pause déjeuner

JOUR 1 – 4 1/2 HEURES – PRATIQUE SUR MODÈLES

14h30-18h30	Pratique sur modèle* (UNITÉ 5)
18h30-19h00	Bilan du stage et Remise des attestations

*Prospection en vue de la pratique sur modèles vivants :

La recherche des modèles pour la pratique du maquillage permanent est à la charge de la stagiaire, en collaboration avec l'organisme de formation.

La prospection étant un élément essentiel pour la mise en place d'une nouvelle activité, elle donnera un premier indicateur concret sur le potentiel clientèle de l'apprenante.

SIGNATURE DU STAGIAIRE